

Élections du 3 avril 2012

CONSEIL SCIENTIFIQUE

COLLEGE : E – Ingénieurs et techniciens

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

Vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	3
Nombre total d'inscrits :	1638
Nombre total de votants :	362
Nombre total de bulletins nuls :	11
Nombre total de suffrages exprimés :	351

ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
SNPTES U N S A Education	233
CGT	118

Considérant que le quotient électoral est de : $351 / 3 = 117$

Il convient d'attribuer :

2 sièges à la liste **SNPTES U N S A Education**

1 siège à la liste **CGT**

DECIDE

Article 1er : sont proclamés élus :

CHANTOISEAU Marie Christine

JULLIAN Jean Christophe

REYNAL Gérald

Article 2 : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012



PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

Professeur GUY COUARAZE